

Composition des Commissions Pédagogiques

Année universitaire 2025-2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant sur l'élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'U.F.R. de Pharmacie.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION BIOLOGIE-SANTÉ

Parcours qualité et gestion des risques en santé

Master 2ème année

- Président·e : Jackie VERGOTE
- Membres : Véronique CHAUXEAU
Marie-Christine DELAGES
Bettina MALIVOIR
Bertrand MOINET
Géraud PAPON
René PAPON
Émilie VIERRON

MENTION SCIENCES DU VIVANT

Parcours infectiologie, immunologie, vaccinologie et biomédicaments

Parcours management des bioproductions

Master 2ème année

Président.e : Catherine DUPUY
Membres : Martine BRAIBANT
Marc CLASTRE
Françoise DEBIERRE-GROCKIEGO
Isabelle DIMIER-POISSON
Anne DI TOMMASO
Laurence DOUZIECH
Stéphanie GERMON
Nathalie GUIVARC'H
Laurie LAJOIE
Jillian MARC
Audrey OUDIN
Cyril POUPEE

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

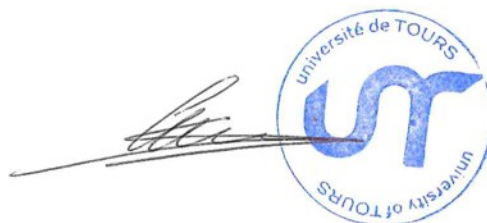
Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 4 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ